

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2020

CONGÉ POUR DÉCÈS D'UN ENFANT - (N° 2981)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 14

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« vingt-cinq »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence et de repli.